L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI MATIN, 2 JUIN 1856.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Co., G. F. WEISSE, [illegible], E. DUVERNOUX, [illegible]. Rue de Chartres [illegible], entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS; LUNDI MATIN, 2 JUIN.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de [illegible] présenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

ÉLECTION MUNICIPALE.

L'élection municipale a lieu aujourd'hui. Les citoyens sont appelés à nommer un maire, un contrôleur, un commissaire des rues, quatre recorders, neuf aldermen et quinze assistants-aldermen.

Nous avions d'abord espéré que les partis n'interviendraient point dans le choix des candidats et que les électeurs resteraient libres d'accorder leurs suffrages à ceux qu'ils jugeraient les plus dignes et les plus capables. Mais il est bien difficile de bannir la politique d'une élection, et l'on a beau dire que les fonctions d'un maire ou d'un alderman sont purement administratives, comme en définitive ceux-ci représentent l'autorité et le pouvoir agissant, les hommes de parti cherchent toujours à faire triompher leurs amis.

Deux listes sont donc présentées au public: l'une se compose de noms démocrates, l'autre de noms américains. Nous espérons que les champions des deux partis conserveront ce calme et cette mesure qui seuls assurent la dignité de nos élections. Nous espérons surtout que les scandaleuses scènes qui ont marqué l'élection de novembre 1855 ne se renouvelleront pas. Le suffrage universel ou restreint ne sera qu'une méchante farce tant qu'il sera accompagné de la violence, de la fraude ou du parjure.

Le maire, dans une proclamation que renferment nos colonnes, invite les propriétaires de cafés à ne point ouvrir aujourd'hui leurs établissements: c'est un léger sacrifice que leur demande le premier magistrat de la ville, mais ils s'y sont soumis une première fois déjà avec tant d'empressement que nous nous attendons à les voir montrer le même désintéressement dans l'intérêt du repos public.

Rarement campagne électorale a été aussi calme que celle que nous venons de traverser, ou plutôt il n'y a pas eu de campagne électorale. C'est à peine si quelques articles perdus des journaux de parti signalaient de temps en temps l'approche d'une élection importante. Il n'y a presque pas eu de polémique, et le public qui aime peu les discussions politiques, ne se plaindra pas cette fois qu'on l'a ennuyé.

Cette tranquillité profonde dénotait moins l'indifférence que la fatigue; les élections de l'automne dernier ont été précédées de tant d'agitations et de tant de bruit que tout le monde en avait assez et que personne ne s'est senti le courage de recommencer ce tapage de *speeches* et de meetings dont on nous avait étourdis l'été dernier.

Les deux partis ont leurs candidats, avons-nous dit, mais il est probable qu'un grand nombre d'électeurs choisissent dans les deux listes les noms qui leur sembleront offrir le plus de garanties. Ce que nous voudrions voir conserver dans nos conseils municipaux, en dehors de toute considération politique et de toute préoccupation de parti, c'est l'esprit qui a animé nos aldermen depuis un an. Rompant courageusement avec les errements du passé, ils ont suivi une voie nouvelle au bout de laquelle se trouve le salut de la Nile-Orléans. Ils ont opéré d'importantes économies et de bienfaisantes réformes, supprimé les dépenses inutiles, mis un frein à la fureur des subventions, appliqué sagement le revenu public. Ils ont sauvé la ville de la banqueroute et lui ont créé des ressources qu'elle ne possédait pas jusqu'à alors. Non seulement ils ont comblé l'abîme du déficit croissant, mais ils ont éteint une partie considérable de notre dette. Ils ont en même temps réduit la taxe énorme qui grevait la propriété foncière et proposé à la législature de limiter l'impôt municipal à un chiffre que ne pourra jamais dépasser le conseil de ville.

Voilà d'immenses résultats et tous les citoyens y ont applaudi, car chacun a compris que l'on venait d'enrayer sur la pente glissante où nous roulions pêle-mêle, et que l'espoir était encore permis.

Que nous importe que de si grandes, de si heureuses, de si bienfaisantes réformes aient été opérées par les représentants d'un parti ou d'un autre? Les administrateurs municipaux qui, par leurs lumières, leur expérience, leur intelligente activité, leur louable application, leurs soins assidus et leur intégrité, parviendront à fonder la prospérité de la Nouvelle-Orléans sur des bases durables, auront toujours notre suffrage et notre reconnaissance, qu'ils soient whigs conservateurs ou locofocos rouges, démocrates ou know-nothings.

Troubles au Kansas.

Les journaux de St. Louis publient les détails de l'arrestation d'un certain nombre de free soilers à Lawrence et de la destruction de cette dernière ville.

Le 21 mai, les citoyens qui avaient répondu à l'appel du marshall des États-Unis firent le matin, de bonne heure, leur apparition sur les hauteurs qui dominent Lawrence. La première compagnie se composait de 87 à 100 hommes à cheval. La troupe au total offrait un effectif de 400 hommes. Elle occupa les chemins qui aboutissent à Lawrence, de manière à empêcher toute communication entre les habitans de la ville et ceux de l'intérieur.

Dans l'après midi le comité de salut public adressa une note au marshall, donnant à ce fonctionnaire l'assurance que les citoyens de Lawrence n'opposeraient aucune résistance à l'exécution des ordres dont il était chargé. Un des députés du marshall se rendit conséquemment à Lawrence avec neuf ou dix hommes très légèrement armés, et pria quatre habitans de la ville de leur prêter main-forte pour appréhender les personnes contre qui il avait des ordres d'arrestation. Ceux-ci le suivirent et l'aidèrent à arrêter MM. C. W. Dietzlen et G. W. Smith que le député emmena dans le courant de l'après-midi.

Le shérif fit alors son apparition à la tête de dix-huit hommes armés et exigea la remise des armes qui se trouvaient entre les mains des habitans. Il leur donna, s'il faut en croire la version des free soilers, cinq minutes pour se décider et déclara que s'ils refusaient de s'exécuter il tirerait sur la ville. On lui livra les armes appartenant à la ville, mais les citoyens ne voulurent point remettre celles qui leur appartenaient.

La [illegible] s'éloigna, et une demi-heure après il rentra dans la ville avec trois cents hommes et deux pièces de canon. Pénétrant dans les ateliers des deux journaux abolitionistes de l'endroit, il fit jeter tout le matériel typographique dans la rivière.

Ce récit a été, bien entendu, fourni aux journaux de St-Louis par un free-soiler, et il n'est pas impossible que l'auteur ait inventé certains détails, ou qu'il les ait à dessein exagérés. Ainsi, il assure qu'après le sac des imprimeries, la troupe du shérif aurait ouvert le feu, avec les deux pièces d'artillerie, sur l'hôtel de ville, sans même donner le temps aux femmes et aux enfants de se mettre en lieu de sureté. Nous avons peine à croire à cet acte de cruauté; des émeutiers seuls en seraient capables, dans leur aveugle fureur, et les agens du shérif agissaient en vertu de la loi.

Selon une autre version, bien plus rationnelle, et conséquemment plus digne de foi, lorsque le shérif fit son apparition dans les rues de Lawrence, on tira des fenêtres du Free State Hotel sur sa troupe. C'est alors qu'il ouvrit le feu sur cet édifice et qu'après l'avoir en partie détruit il fit jeter à la rivière le matériel des journaux abolitionistes dont les ateliers se trouvaient dans l'hôtel même. Cela fait, on mit le feu au bâtiment. L'incendie gagna de proche en proche le reste de la ville, mais le nombre des personnes qui périrent au milieu de la catastrophe est presque insignifiant.

De Lawrence, le Shérif avait l'intention de se diriger sur Topeka, de faire aux habitants de cette localité les mêmes sommations, et en cas de refus ou de résistance, de détruire la ville.

Jusqu'ici, les abolitionistes ne montrent pas un très grand courage; ils sentent instinctivement qu'ils sont en dehors de la loi et que leur résistance aux ordres du gouvernement fédéral constitue un acte de haute trahison.

On parle de plusieurs meurtres commis par l'un et l'autre parti. Aux époques de révolution on doit s'attendre à toutes sortes d'excès et nous sommes seulement étonnés que les attentats ne soient pas plus nombreux.

MIEL.—Le miel recueilli par M. Bolinger, jardinier à Versailles, est d'une admirable pureté et d'un incomparable parfum. Cet habile horticulteur nous en a fait voir deux, la qualité ne laisse absolument rien à désirer. Il recueille par an environ 70 gallons de miel et le vend à des prix très-modérés. On s'en procure en s'adressant sur les lieux mêmes, ou chez M. Bastien, Champs-Elysées, entre Amour et Craps.

ÉCOLES PUBLIQUES.—L'examen annuel des Écoles Publiques du Deuxième District s'est terminé vendredi dernier et la distribution des prix aura lieu jeudi prochain, à dix heures, dans la salle d'Orléans.

Cette cérémonie est toujours suivie avec intérêt, puisque nos écoles sont gratuites et leur universalité est un caractère, offrira le plus vif intérêt à tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'instruction publique parmi nous.

Les portes du Théâtre seront ouvertes à dix heures, et à onze heures commenceront la lecture des compositions les plus remarquables et la déclamation de morceaux choisis dans les meilleurs auteurs. La solennité se terminera par la distribution des prix.

Nous regrettons de n'avoir pu assister, comme nous l'aurions désiré, à l'examen des différentes écoles. Nous apprenons avec plaisir que le résultat a été extrêmement satisfaisant et témoigne en faveur des efforts de la direction, du surintendant et des professeurs.

Les personnes qui assistaient à l'examen de l'école supérieure des [illegible] frappées de la facilité avec laquelle [illegible] répondaient aux questions les plus embarrassantes et traduisaient de l'anglais en français et du français en anglais les auteurs les plus difficiles. Miles CHAPUIS, OTTO, DESFEUILLES, MAURIN et d'autres encore dont les noms nous échappent, se sont fait remarquer et ont reçu les éloges du surintendant et des directeurs présens. Les classes de français de l'école supérieure sont dirigées par Mlle Pinson, une de nos jeunes Créoles les plus intelligentes et les mieux douées, et les classes d'anglais par Miles Perry et Cary.

FLORIDE.—Les dernières nouvelles de Tampa, en Floride, ne sont pas sans importance. Dans la soirée du 14 mai une troupe d'Indiens a attaqué la maison du capitaine Bradley, dans le comté de Hernando, et a tué deux de ses jeunes enfans. Le capitaine était malade. Au premier signal de l'attaque, il se jeta hors de son lit, saisit sa carabine et fit feu sur les Indiens qui prirent la fuite.

Un convoi de vivres se dirigeant de Tampa à Chapuckassa, où se trouve une garnison, a été attaqué par les Indiens à douze milles de la première de ces villes. Les wagons étaient conduits par quatre blancs, un enfant et un nègre, et ils venaient de dételer pour mener les chevaux au ruisseau voisin lorsque douze ou quinze sauvages cachés dans les buissons firent feu sur eux. L'enfant fut d'abord tué, puis son père, puis un des autres blancs. Un des deux survivans fut blessé à la poitrine, mais il put monter à cheval et s'enfuir avec le nègre. Le dernier, caché derrière un wagon et protégé par ce rempart contre le feu de l'ennemi, chargea et déchargea cinq fois sa carabine contre les Indiens, puis s'élançant sur un mulet s'enfuit à toute bride.

NOUVEAU MEXIQUE.—Les dernières nouvelles du Nouveau-Mexique ne nous apprennent rien d'important. M. W. H. Davis, secrétaire du territoire, est arrivé au Missouri. Le gouverneur Merriweather et le capitaine Ewell étaient de retour à Santa-Fé le 27 avril dernier.

L'Espagne et le Mexique.

Le bruit s'est répandu dernièrement qu'une expédition destinée à agir contre Vera Cruz s'organisait à la Havane. Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans la correspondance havanaise du *Courier* de Charleston:

Le gouvernement espagnol a résolu d'envoyer des forces navales à Vera-Cruz pour exiger le paiement de l'indemnité due aux négociants espagnols. Lorsque Santa-Anna était au pouvoir, il fit avec l'Espagne un traité par lequel le Mexique s'engageait à payer certaines sommes considérables à certaines maisons espagnoles qui avaient été ruinées pendant la guerre de l'indépendance. Le président Comonfort refuse maintenant de reconnaître la validité de ce traité et a annoncé au cabinet de Madrid que le gouvernement ne se croyait tenu au paiement d'aucune indemnité. L'Espagne pour toute réponse a donné l'ordre à plusieurs bâtiments de guerre sous les ordres du brigadier Penzon de se rendre à Vera-Cruz. L'escadre se composera de deux frégates, de trois steamers et de quatre bricks.

LOTERIE DE LA HAVANE.—Le dernier tirage de la loterie de la Havane a eu lieu le 24 mai. Le No 14,358 a gagné le lot de $60,000; le No 21,376 celui de $20,000; le No 9,258, celui de $16,000 et le No 667 celui de $8,000. Les numéros 2,994, 7,377, 7,984, 8,242, 16,942, 10,999, 19,106, 27,974, 31,814 et 34,799 ont gagné chacun $2,000. A chacun des numéros 2,152, 5,343, 10,951, 13,028, 14,114, 16,597, 18,307, 20,265, 24,194, 26,427, 27,379, 28,241, 31,396, 32,430, 33,704 a été adjugée une prime de $1,000.

M. BROOKS ET LE COLONEL WEBB.—Une dépêche télégraphique, annonçait dernièrement que M. Brooks, le flagellateur de M. Sumner, avait envoyé un cartel au colonel Webb, éditeur du *Courier & Enquirer* de New-York, au sujet d'un article qui avait paru dans ce journal, et que le colonel avait refusé de l'accepter. Ce n'est pas ainsi que se sont passées les choses. M. Brooks a simplement écrit à M. Webb qui lui a répondu que l'article en question n'était pas de lui, mais qu'il se proposait d'exprimer lui-même son opinion le lendemain et qu'il signerait son article.

POUR L'ÉTÉ.

Collège Commercial de Dolbear, No 106 rue du Canal.—Les nouveaux élèves prendront, au commencement de cette semaine, des leçons d'écriture, de tenue des livres, d'anglais, de français, d'espagnol, d'allemand, d'arithmétique, de géométrie, d'arpentage, de navigation, etc. Il y a des classes particulières pour les dames.

CHRONIQUE LOCALE.

Meurtre.—M. François Girard a été tué, vendredi dernier, à onze heures du soir, dans le café de M. Philippe Doura, au coin des rues Orléans et Marais. M. Doura déclare que André Padron, armé d'un pistolet, fit feu sur M. Girard, qui ne lui avait fait aucune provocation et le blessa mortellement; que Gustave Decoux terrassa d'un coup de canne plombée M. Girard tandis que celui-ci chancelait et le frappa encore après qu'il se fut affaissé sur le plancher; que Eugène Duprat, Victor Gerodias, Auguste Algeret, Amédée Porche et un autre qu'il ne connait pas et qui se trouvaient avec Padron, arrachèrent ce dernier des mains des officiers de police.

L'affidavit du caporal Rousseau fournit plus de détails sur ce drame sanglant. M. Rousseau ayant entendu la détonation d'un pistolet, accourut sur les lieux et vit Padron faire feu sur M. Girard, celui-ci chancela; Gustave Decoux s'approcha de lui et le terrassa d'un coup de canne plombée. M. Girard rendit le dernier soupir. L'officier arrêta Padron. C'est alors que Duprat s'élança sur M. Rousseau en s'écriant: «Lâchez-le, lâchez-le, vous ne l'arrêterez pas!» Un groupe dans lequel étaient Victor Gerodias, Algeret et Amédée Porche, se forma autour de M. Rousseau. Porche saisit par le bras l'oncle de M. Rousseau, qui retenait Padron. L'officier dont nous donnons le témoignage ajoute qu'on lui a dit que Gerodias fit le geste de le frapper avec une chaise tandis qu'il lui tournait le dos; que quand il arrêta Padron il reçut une balle dans le dos, mais il ignore qui a tiré. Ceux qui plus tard aidèrent Padron à s'évader, s'écrièrent en même temps: «Tirez, Padron, et tuez!» Padron fit feu sur l'officier et son oncle, M. Louis Rousseau. L'affidavit accuse Padron et Decoux de meurtre; Eugène Duprat, Victor Gerodias, Amédée Porche et d'autres, de complicité.

Les témoignages produits samedi, devant le recorder Ramos, établissent que M. Girard jouait aux cartes avec trois de ses amis, dans le café. On entendit la détonation d'un pistolet. Les officiers Rousseau accoururent sur les lieux et demandèrent ce qui se passait. M. Doura, propriétaire de l'établissement, répondit qu'il n'en savait rien, mais qu'il croyait que c'était Padron qui avait tiré le coup de pistolet. Padron entra dans le café et s'écria, après qu'il eut été arrêté, qu'il brûlerait la cervelle au premier qui tenterait de le conduire au poste. C'est alors que la foule se rua dans le café et délivra Padron. Celui-ci [illegible] sur les officiers qui ne furent pas atteints et enfin sur M. Gérard qui reçut une blessure mortelle. Le caporal Rousseau aurait été tué si la balle n'avait rencontré le fourreau de son couteau. M. Louis Rousseau est légèrement blessé au bras.

M. Girard était Français et avait 42 ans; il exerçait la profession de menuisier.

A l'heure où nous écrivons ces lignes la police n'a encore arrêté que Gerodias et Porche.

Incendie.—Le feu a éclaté samedi, à onze heures du soir, dans la pharmacie de M. P. Sénat, située au coin des rues Harmony et Tchoupitoulas. Tout le fonds, assuré pour $2,500 à la Compagnie des Marchands, a brûlé. La maison appartenait à M. Rogel. Nous ignorons si elle était assurée.

1re Cour de District.—Le grand juri a trouvé lieu à poursuivre: John Field, h. c. l. accusé de tenir une maison de désordre; James Chapman, accusé d'assaut à main armée; Charles B. Corkey, de vol; Thomas Hester, d'avoir assailli et blessé une personne.

—Les personnes suivantes, que le grand juri avait trouvé lieu à poursuivre ont fourni un cautionnement pour répondre de leur comparution: F. Lyons et A. Chambre, pour tentative de meurtre; le premier, $4600 et le second, $2,500. B. Leggett, pour le même fait, $2500. F. Dausoy, pour avoir assailli le juge Robertson, $1500.

Arrestations.—On a trouvé, samedi dernier, dans la chambre de Jane, négresse de M. Collins, rue Thalie, une quantité de bijoux et de vêtements qui avaient été volés. La police arrêta l'esclave ainsi que Henry dit Tom Pepper, nègre de M. Dessey, accusé de l'avoir trempé dans le vol.—John Fenner, autre nègre de M. Collins, a été arrêté pour port d'armes. Il avait sur lui un pistolet chargé, une quantité de chasse-galvanisée, no 19,000, fabrique de Cooper, Londres, et une paire de boucles d'oreille en or.

—John Burkin et Michael Flanigan sont en prison comme prévenus de vol avec effraction. [illegible] $600 de vêtements, de souliers et de coutellerie.

Rectification.—Nous nous empressons de publier la lettre suivante que nous adresse M. Constant Hæring:

Monsieur l'Éditeur de l'*Abeille*.

Dans votre numéro du samedi 31 mai, vous annoncez que le sieur Constant Hæring est accusé devant le recorder du 2me District, pour s'être parjuré; [illegible] un ordre d'arrestation à ce lieu.

Veuillez, Monsieur, rectifier le fait, le donner publicité dans votre prochain numéro; voilà le fait tel qu'il existe.

[illegible]

Veuillez, Monsieur, en attendant que vous fassiez droit à ma demande, agréer mes civilités.

CONSTANT HÆRING.

VICTOR HUGO.

Ses contemplations.

Après le sabre, la plume, après les tonnerres du canon, les strophes de la poésie. [illegible] qui se dispute la première édition, à mesure qu'elle sort tout humide de la presse; oui, dérobé, car dans cette France avide des sources pures, il y a encore affluence chez l'heureux éditeur.

Comment, avec un seul regard furtif promené sur cette œuvre profonde, nous ne dirons pas l'apprécier dignement, mais en donner une idée? *Les Contemplations* embrassent un espace de vingt-cinq ans. L'auteur les appelle lui-même dans son éloquente préface, les *Mémoires d'une âme.* Il semblerait ainsi que ces mémoires seront bien personnels, bien intimes, et n'intéresseront qu'en raison de la haute renommée du poète. Ils ne s'adresseraient donc qu'à la piété littéraire. Mais non, c'est là que se révèle la grandeur du génie, le caractère du poète. Le génie est universel; il est l'incarnation réelle des temps. Le vrai poète, celui que reconnait le présent, et que l'avenir doit consacrer, s'élance hors de la sphère individuelle; il s'absorbe dans la contemplation de la nature et de l'humanité. Il est l'écho et le reflet de la création toute entière, il en est la pensée, le verbe.

Que de candidats à cette sublime fonction se sont épuisés, en vains efforts, se soumettant à un prétendu code poétique, à des lois traditionnelles, comme si la seule règle du poète n'était point son inspiration, comme si la voix de la nature et de l'humanité qui lui parlent directement, ne dominait pas toutes les petites académies et leurs conventions! Ç'a été l'honneur de Victor Hugo de proclamer les libertés du poète en face des faiseurs de vers; il s'est présenté seul; il a fait, comme il le dit dans ses *Contemplations*, un 93 littéraire; il a mis à la Muse un bonnet phrygien. Il a raillé Boileau, l'*indéfrisable perruque*, et ce lourd Le Batteux qui dans sa tombe si parfaitement oubliée, nous regarde toujours *avec ses gros yeux ronds.* Qui ne se souvient de cette lutte, où la friperie classique suscitait une émeute à chaque drame du poète? Les ongles noirs des pédans s'usèrent à ce granit? Force resta non à la loi, mais au droit, chose non commune. M. de Broglie, qui vient d'entrer à l'Académie, a retracé ces grands débats dans une étude littéraire publiée récemment par la *Revue des deux mondes*. Il était alors, paraît-il, des amis du poète; aujourd'hui il regrette d'avoir, comme d'autres, donné gain de cause au grand agitateur littéraire, lequel contenait, visiblement, le poète amer de Bruxelles et de Jersey. Mais on ne s'avise jamais de tout, et la vérité pénètre quelquefois par de telles brèches dans le camp ennemi. Voltaire et Rousseau, les deux athlètes, qui entendent, étonnés, chanter la messe au Panthéon, firent, de leur temps, nombre de semblables conquêtes. C'est toujours autant de pris sur la mauvaise foi.

Donc, Victor Hugo, brisait l'autorité de l'art poétique, et se reconnaissait, et se proclamait poète. Il avait pleine conscience de sa force, de son génie, de sa mission. Il bondit encore d'un légitime orgueil, au souvenir de ses premières armes.

Ce qu'on attaque en moi, c'est mon temps et je l'aime,
Certe, on me laisserait en paix, passant obscur,
Si je ne contenais, atome de l'azur,
Un peu du grand rayon dont notre époque est faite.

Le poète ainsi considéré, quelles limites lui peuvent être assignées? Tout est de son domaine, ou plutôt, non seulement il ne relève plus des conventions littéraires ou politiques, mais il échappe même à sa propre volonté. Instrument sublime de la création, reflet merveilleux du mouvement des hommes, il joue un rôle passif ou providentiel. Ses sens privilégiés tout grands ouverts, il lit le mystérieux livre qui se déroule, il écoute le concert humain, il touche les réalités, et son âme s'émeut, et la poésie en découle, et le Verbe surgit, le Verbe qui est Dieu, s'écrie le poète.

Victor Hugo a donc répandu et prodigué son âme; à cette âme admirablement impressionnable et nerveuse, si nous pouvons ainsi dire, rien n'a été étranger. Elle s'est donnée à tout et à tous; même elle s'est fait peuple, plèbe, si vous voulez. Et comment en pouvait-il être autrement dans le tumulte actuel de tous les éléments sociaux? Le critique aristocrate, M. de Broglie, avait raison, l'âme d'un poète devait prendre part à ces guerres. Qu'importe d'ailleurs? à ceux qui reprochent à Victor Hugo les âpres sarcasmes de l'exil, nous dirons: Aurions-nous Dante, s'il n'eût pris part entre les Guelfes et les Gibelins? Aurait-il creusé son terrible enfer, s'il n'eût voulu y engloutir et y torturer ses ennemis.?

Plongeant ainsi délibérément dans les masses sombres où nul rayon n'arrive, l'âme qui vient de livrer ses mémoires, s'est attendrie encore. Elle a pénétré les replis les plus profonds des cœurs les plus douloureux. Dans cette triste contemplation, cette âme a été, elle-même, éprouvée comme pour mieux porter l'empreinte de la souffrance. *La perte des êtres chers* est venue. La mort a visité le poète, le deuil a empli sa maison. Tout le monde connait le drame terrible, la fille de V. Hugo, la belle jeune femme, noyée, engloutie à jamais par les flots jaloux de tant de bonheur, engloutie avec le noble époux qui ne pouvant la sauver, replonge et volontairement va mourir près d'elle. Cette fille bien-aimée, illumine encore les pages des *Contemplations*. Le père voit toujours l'image adorée. La vie lui sera amère et rude, mais aucune douleur ne l'aura aussi cruellement étreint.

Vous le voyez donc, cette tendre, exquise et compatissante nature a elle même payé son tribut, et par là s'est élevé et perfectionnée. Elle a atteint les plus hautes proportions. C'est alors que V. Hugo a pu s'écrier, avec bien plus de droits que le vieux Térence: *Homo sum.* Oui, il est vraiment homme, et rien de ce qui est humain ne lui est inconnu. Il est descendu du calme et glorieux piédestal qu'il s'était élevé dans la République des lettres. Il s'est mêlé aux multitudes; il a palpé les vraies douleurs, sondé les grandes plaies. Il a appris et souffert, il est complet, il est homme. Il touche toutes les cordes de la lyre, toutes les fibres du cœur. Il est vous, il est moi, mais il est plus que vous et moi, il est nous tous. Il est l'ensemble, le concert immense dont chacun de nous a été un élément, une note. Ouvrez le livre, vous vous y reconnaîtrez. Ah! songez à ces magnifiques facultés appliquées, vouées à l'étude du cœur, à ce haut et tendre génie penché sur ses semblables! Fussiez-vous admirateur de Boileau et Lebatteux, en politique, en littérature—cela se tient,—vous applaudirez à ces vers, car si peu que vous ayez aimé, si peu que vous ayez souffert, vous êtes un des acteurs de la grande scène, un des éléments de cette épopée universelle, et vos émotions sont là, à la plus haute expression que leur puisse donner le langage humain.

Les divisions du livre parlent d'elles-mêmes, et reflètent ce caractère d'universalité que revendique si justement le poète: «*Autrefois*, 1830-1843: *Aurore.*—*L'âme en fleurs.*—*Les luttes et les rêves.* *Aujourd'hui*, 1843—1856: *Pauca meæ.*—*En marche.*—*Au bord de l'infini.*» Ce n'est pas tout; on le voit bien évident, si, en dehors de nos troubles personnelles, ce volume en faisait acception, nous voulions, êtres doués de pensée et de sentiment, résumer notre vie, en tracer d'un mot le sommaire, nous ne saurions imaginer un titre à la fois plus complet et plus vrai. Il nous convient à tous, hommes de cette époque. Ainsi nous avons commencé, ainsi nous nous sommes arrêtés devant ce mystérieux infini. C'est donc bien là une œuvre collective, et on comprend l'exclamation de l'auteur: «*Insensé qui ne vois pas que moi c'est toi!*»

Les poètes de la taille de Victor Hugo grandissent avec l'âge; ils grandissent jusqu'à la mort, pour monter encore et dominer, jalons du temps, mémoires vénérées, dans les postérités lointaines. Les années, en fuyant, n'emportent point leur cœur. La dure sentence de Champfort: «Il faut que dans la vie, l'âme se brise ou se bronze,» ne frappe point cette élite de l'humanité. Ils restent purs et aimants. Que ceux-là lisent les *contemplations* qui disaient: Hélas! il n'est plus jeune.—Le temps des *Orientales* est passé, et le temps des *Feuilles d'automne*, et celui des *Rayons et des ombres*. Est-ce que la Nature et l'Humanité vieillissent? Est-ce que le poète n'est pas dans leur secret? Est-ce qu'il n'est pas leur verbe éternellement jeune?

Après avoir contemplé vingt-cinq ans—*grande mortalis ævi spatium*,—cette nature et cette humanité, qui jamais ne furent aussi agitées que de notre siècle, car dans les deux sphères les révolutions physiques et sociales se poursuivent parallèlement, le poète fait une halte, avant de s'élancer dans l'infini, et d'arracher ses secrets à l'avenir. Le ciel est noir, l'heure est triste. L'exilé, battu des flots, en proie aux souvenirs, pleure, et les dernières notes de son chant sont douloureuses. Mais sa tâche n'est point finie, son horizon s'étend par delà. La science et la foi vont emporter son âme reposée et affermie dans les régions immenses. Deux poèmes nouveaux sont annoncés, et paraîtront prochainement: *Dieu* et *Fin de Satan*, c'est-à-dire, les deux principes du bien et du mal, leur suprême combat, et le triomphe du premier.

Bien d'autres œuvres encore de ce grand travailleur sont destinées à voir bientôt le jour. Tout dernièrement, Aug. Vacquerie dans un intéressant article sur les exilés de Guernesey, parlait des manuscrits de Victor Hugo. Le roman, *les Misérables* est prêt.

HUG. DUMEZ.

TRADITIONS DU PASSÉ.

L'Angleterre a conservé dans ses cérémonies nationales quelques unes des vieilles coutumes du moyen-âge qui contrastent singulièrement avec l'esprit moderne de ses institutions. Voici le compte-rendu du cérémonial qui a accompagné à Londres la proclamation officielle de la paix:

«On a fait avant-hier à Londres la proclamation officielle de la paix. Cette cérémonie qui a conservé tous les caractères d'une antiquité respectable, avait attiré beaucoup de curieux. Il y avait quarante ans qu'on n'en avait pas eu le spectacle.

«La procession, composée d'un détachement de gardes du corps, de bedeaux, de baillis, de tambours, de trompettes, tous dans les costumes les plus pittoresques et les plus historiques, est partie du palais de Saint-James et s'est d'abord arrêtée sur la place de Charing-Cross. Là le héraut d'armes, à cheval se tournant du côté de Whitehall, a donné lecture à haute voix de la proclamation de la reine. Aussitôt après, les canons du parc ont tiré des salves, les cloches des églises ont sonné à toute volée, et les édifices publics ont hissé le drapeau national.

«Les trompettes, qui avaient sonné trois fois avant la lecture, ont encore sonné trois fois, et le cortège a repris sa marche vers la Cité. Tout le monde sait que la Cité est séparée de la ville par la vieille porte du Temple. [illegible] dans son royaume, et, en conséquence, le cortège, en arrivant à Temple-Bar, a trouvé les portes closes. Alors un trompette a sonné trois fois, et un poursuivant d'armes a frappé trois fois à la porte avec sa canne.

«Le maréchal de la Cité, de l'autre côté de la porte, a crié: «Qui est là?» A quoi il a été répondu: «Les officiers d'armes, qui demandent l'entrée de la Cité, pour lire la proclamation de S. M.» [illegible] le Roi de la Cité fait ouvrir les portes, et le cortège entre dans la place.

«Une autre lecture de la proclamation est faite avec le même cérémonial; puis la procession, [illegible] arrive à la bourse, où la proclamation est lue pour une dernière fois. Cette grave cérémonie s'est heureusement passée; mais on se demande ce qui serait arrivé si le lord-maire avait refusé d'ouvrir sa porte.»

MORT D'ADOLPHE ADAM.—On lit dans les journaux de Paris:

L'Institut et les Beaux-Arts viennent de faire une perte cruelle. M. Adolphe Adam, qui était encore plein de vie et de santé hier à l'Opéra, a été trouvé mort ce matin dans son lit, frappé d'un épanchement au cœur. M. Adam est enlevé à sa famille et à ses amis, à cinquante-trois ans, dans la force de l'âge et du talent, au moment où de nouveaux succès venaient de s'ajouter à ceux qui lui avaient valu un fauteuil à l'Académie, la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, et la place de professeur au Conservatoire. Ses obsèques ont eu lieu avec beaucoup de pompe.

LE DEMI-MONDE.

Une vente à Paris.

On écrit de Paris, sous la date du 17 avril:

Depuis hier le monde parisien est en émoi; ce n'est pas le monde qu'il faut dire, c'est le demi-monde, c'est le quart du monde. Une vente produit tout ce tapage. Cette vente rappelle celle de la célèbre Marie Duplessis; seulement Mlle A. n'est point et n'a nulle envie de mourir. Elle est d'une brillante santé, elle a 30 ans et profite de la paix pour aller faire un tour en Russie. Avant de quitter Paris elle vend ses meubles, ses tableaux, ses porcelaines, ses curiosités et même ses cachemires, dans son joli petit appartement de la rue Saint-Georges, No 9.

Avant hier le public a été admis à visiter le mobilier et le reste. Tout Paris y est venu. Le mobilier de Mlle A. était réellement magnifique; salle à manger en bois sculptées qui rappellent la sculpture abondante des sculpteurs flamands du temps de Rubens, salon en boule le plus pur, chambre à coucher Louis XVI, tentures de soie, tapis d'Aubusson, bronzes merveilleux, glaces de Venise à cadres éblouissants, coffrets en écaille et en or, figurines en porcelaine de Saxe, vases de Chine et du Japon, craquelés de Chine, verres de Venise et de Bohême, palissy, faïences italiennes, bleus de Sèvres de la plus belle pâte tendre, émaux; je n'ai jamais vu dans un aussi petit appartement une telle quantité de raretés de prix. Il y avait là de quoi monter trois magasins de curiosités. Les tableaux sont rares, mais de choix, il y a notamment un Terburg d'une très belle qualité.

Jeudi toutes les dames du grand monde parisien sont accourues dans ce petit boudoir d'une Madeleine avant le repentir. On sait la curiosité des femmes honnêtes pour ces mystères de la vie galante, curiosité qui ne prouve rien contre la vertu. La vertueuse femme de Louis XV était la femme de son royaume qui aimait le plus les gaillardises les plus risquées. En visitant ce temple, un peu profane, j'aperçus une petite porte recouverte en drap, sur laquelle on avait attaché cette inscription repoussante: *le public n'entre pas ici.* N'ayant pas l'honneur d'être le public, j'ai dédaigné la prohibition et je suis entré comme un simple particulier. J'ai trouvé là une femme de chambre qui apprêtait le linge destiné à être vendu. Quelles chemises! Il y en a dont la broderie vaut 600 francs, et toutes sont garnies de dentelles magnifiques.

La vente a commencé hier. Quel spectacle amusant! Derrière les tables, dans l'enceinte privilégiée, à côté du commissaire-priseur, toutes les jolies pécheresses de Paris, parlant toutes à la fois, s'arrachant les moindres objets, donnant des milliers de francs pour des bagatelles qu'elles peuvent pourtant avoir au prix coûtant. Elles enlèvent tout avec un enthousiasme qui fait plus d'honneur à leur bonne volonté qu'à leurs connaissances en curiosités. Des imitations anglaises de groupes de porcelaine de Saxe étaient payées plus cher que ne valent les originaux de vrai Saxe; des bimbeloteries de Paris montaient à des prix de bijoux rares. Puis, dans les angles, à toutes les portes, toute la jeunesse dorée, tout Tortoni, la Maison-d'Or et le Café-Anglais.

FEUILLETON.

LES FILS DE FAMILLE

ROMAN

PAR M. EUGÈNE SUE.

VI.—*Suite.*

Maurice prononça ces mots avec l'accent d'une sorte de contrariété, dont fut d'autant plus surpris Charles Delmare que, dans la matinée, le jeune homme avait paru très joyeux de la prochaine arrivée de sa tante et de son cousin.

—Allons recevoir ma sœur,—reprit monsieur Dumirail.

Et s'adressant à Charles Delmare:

—Vous me permettez de vous présenter à ma sœur comme notre meilleur ami?

—Je suis fort sauvage, et, vous le savez, très peu désireux de nouvelles connaissances; mais madame votre sœur devant passer quelque temps ici.... cette présentation est indispensable,... je m'y soumettrai donc de la meilleure grâce du monde.

—Maurice,—dit madame Dumirail au moment de quitter l'appartement,—où donc est Jeane?

Ces mots, auxquels il eût la veille répondu sans le moindre embarras, firent, malgré lui, rougir Maurice, et quoiqu'il n'eût pu adresser un mot à sa cousine depuis la scène de la fenaison, incident puéril mais qui l'avait éclairé sur la nature de son sentiment pour Jeane, il se sentit troublé par la question si naturelle de sa mère, et, croyant que tous les regards attachés sur lui cherchaient à pénétrer son tendre secret, il baissa les yeux, rougit davantage, et l'ingénu fut sur le point de répondre comme Caïn: «M'avez-vous donc donné Jeane à garder?...» mais il balbutia seulement:

—Je n'ai pas vu ma cousine depuis tantôt... après la rentrée des foins.... je.... je.... crois qu'elle.... est allée s'habiller pour dîner.......

Ce disant, Maurice essuya de grosses gouttes de sueur qui tombaient de son front empourpré; puis, pour dissimuler sa confusion, sortit précipitamment en disant:

—Je vais au-devant de ma tante et de mon cousin.....

Apparent empressement qui s'accordait mal avec la très visible contrariété que la venue des San-Privato causait à Maurice, et dont Charles Delmare, très observateur, s'était seul jusqu'alors aperçu. Il dit en souriant à monsieur et à madame Dumirail:

—Avez-vous remarqué le trouble, la rougeur de ce pauvre Maurice au seul nom de Jeane?

—Certainement,—répondit monsieur Dumirail.—et l'embarras de Maurice suffirait à nous éclairer, si nous pouvions douter de....

Monsieur Dumirail fut interrompu par l'arrivée de sa fille, venant, au dehors, dans l'appartement, tandis que Maurice en sortait par la porte extérieure. Le regard le moins attentif eût été frappé du soin minutieux qui avait présidé à la toilette de Jeane, vêtue de sa robe la plus fraîche, portant des bottines toutes neuves, et, ce qu'elle n'avait fait que rarement jusqu'alors, ayant pour la première fois, l'idée d'entremêler avec goût quelques fleurs de grenadier d'un pourpre éclatant, au milieu des tresses de ses magnifiques cheveux blonds dorés; cette coiffure lui seyait à ravir. Ces symptômes de coquetterie naïve n'échappèrent pas à monsieur et à madame Dumirail. Ils adressèrent un regard d'intelligence à Charles Delmare, qui contemplait avec un ravissement contenu sa fille.... jamais elle ne lui avait semblé plus charmante.

—Mon Dieu, chère Jeane, comme tu deviens coquette!—dit affectueusement madame Dumirail;—c'est la première fois que je te vois coiffée avec des fleurs naturelles.... tu as eu là une excellente idée...... cette coiffure te va fort bien.

A son tour, et comme Maurice, la jeune fille baissa les yeux, rougit, se troubla, redoutant d'avoir imprudemment trahi, par la recherche inusitée de sa parure, le secret de son cœur; aussi commit-elle un énorme mensonge en répondant:

—J'ai eu l'idée de me coiffer ainsi.... à cause.... à cause.... de l'arrivée de ma tante San-Privato......

—Tu as eu raison; c'était une gracieuse manière de fêter sa venue, chère enfant. Allons donc à sa rencontre,—et précède-nous, car tu es la plus ingambe,—reprit madame Dumirail.

Puis elle dit à demi-voix à son mari et à Charles Delmare:

—Décidément, je suis bien près d'être tout-à-fait de votre avis, et de dire comme vous: «il faut marier ces enfans le plus tôt possible.»

VII.

Le jour touchait à sa fin lorsque Charles Delmare, monsieur et madame Dumirail, Jeane et Maurice, groupés devant la porte principale du Morillon, s'apprêtaient à recevoir madame San-Privato et son fils.

Bientôt s'arrêta devant le perron une vieille calèche attelée de trois chevaux de poste et fermée par des vasistas, espèce de *malcoûte* (selon le langage des postillons gouailleurs) nullement construite pour le voyage et déjà disloquée par les cahots de la route. Ce véhicule avait été loué à Paris, pour la circonstance, par madame San-Privato. Un domestique, assis sur le siège de la voiture à côté d'une femme de chambre, vint ouvrir la portière de la voiture, d'où descendirent les nouveaux arrivans; ils furent accueillis avec une simplicité cordiale par leurs parens, qui insistèrent pour les conduire directement à la salle à manger; mais la *Parisienne* objecta que ni elle ni son fils n'étaient *présentables*, et demanda pour tous deux la grâce de se retirer dans leur appartement afin d'y faire leur toilette du soir.

Les Dumirail, souriant légèrement de cet excès de formalisme, allèrent, dans le salon attendre leurs hôtes, qui, après trois quarts d'heure, revinrent, ainsi qu'ils étaient *présentables*, à savoir, vêtus avec autant d'élégance et de recherche que s'ils se rendaient à un dîner d'apparat.

La sœur de monsieur Dumirail atteignait sa cinquantième année, mais grâce à sa taille svelte, à sa tournure juvénile, et surtout aux mystérieuses ressources qu'une femme, jadis fort jolie, fort galante et résolue à ne point vieillir, trouve dans les arcanes du cosmétique, madame San-Privato semblait, au plus, âgée de trente-huit à quarante ans. Ses cheveux, ses sourcils étaient d'un noir de jais, une imperceptible couche de carmin animait ses joues; enfin, ses lèvres, d'un rose beaucoup trop vif pour n'être pas du carmin, laissant voir des dents d'une blancheur éclatante; son sourire séducteur, son regard caressant, sa voix insinuante, [illegible] de coquetterie, contrastaient parfois avec une mine d'étourderie sénile, d'air évaporé, [illegible].

Albert San-Privato, âgé de vingt-quatre ans, de taille moyenne et frêle, de l'extérieur le plus distingué, affectait légèrement la raideur [illegible]

[illegible] perceptiblement sardonique, son menton [illegible] d'été, du bas de soie blanc à jour et de souliers vernis qui mettaient en valeur la petitesse de son pied que plus d'une femme eût envié, le jeune diplomate, parfumé, recherché, soigné, comme on dit, jusqu'au bout des ongles, portait à la boutonnière de son habit une triple chaînette d'or à laquelle brillaient les insignes de plusieurs ordres étrangers.

En somme, la personne d'Albert San-Privato offrait un ensemble remarquablement agréable.

Nous insistons sur ces détails, parce que, si puérils qu'ils puissent sembler, ils avaient une importance dont Charles Delmare, le seul peut-être, saisit tout d'abord la portée, grâce à sa longue expérience des hommes et des choses. En effet, placé à l'écart au fond du salon, au moment où les San-Privato firent leur entrée, il fut d'abord frappé du contraste saillant que présentaient l'extérieur et la physionomie des deux cousins, car Albert et sa mère étant arrivés à la nuit tombante et ayant aussitôt gagné leur appartement, Charles Delmare, ainsi que Jeane, les rencontrant pour la première fois, ne put d'abord que les entrevoir.

Nous le répétons, l'extérieur de la physionomie des deux cousins présentait un contraste saisissant.

Que l'on se figure Maurice Dumirail, de qui la taille dépassait cinq pieds dix pouces, taillé en hercule adulte, le visage large, mâle, ouvert, haut en couleur, hâlé par la bise, le regard franc, le sourire ingénu, l'attitude simple et dégagée, se mouvant à l'aise dans ses larges vêtements quasi campagnards. Maurice, en un mot, représentait au physique l'image de la force, de la jeunesse et de la santé dans leur vigoureuse plénitude; et au moral, l'image de la loyauté, de l'énergie, de la candeur et de l'inexpérience de ce que l'on est convenu d'appeler les façons du monde. Que l'on se figure ainsi Maurice, et qu'on le compare à son cousin, d'une stature au-dessous de la moyenne, frêle, chétif, conséquemment très mince, et, il faut le dire, d'une tournure remplie de grâce et de distinction; coquet pimpant, musqué, décoré de plusieurs ordres, ajusté avec un goût parfait qui rehausse sa charmante figure fine, délicate et pâle, se présentant dans le salon avec l'aisance un peu hautaine de l'homme du monde accompli.

«—Hélas! combien il en est peu qui sauront préférer la simplicité rustique de l'extérieur de Maurice, sa beauté mâle et douce, à l'extérieur d'Albert San-Privato!»—pensait Charles Delmare, examinant avec une attention profonde l'impression que causa sur les divers personnages réunis dans le salon, l'aspect du jeune diplomate.

Monsieur Dumirail, homme de sens et de bon jugement, incapable de prévention, trouvait son neveu le plus joli garçon du monde, lui reprochant cependant à part soi d'avoir l'air un peu poupée. Il souriait et se demandait ce qu'il adviendrait de ce frêle et élégant Adonis s'il entreprenait de vouloir, comme Maurice, chasser pendant six heures les coqs de bruyère ou les chamois en gravissant les rocs et franchissant les précipices; ou bien encore si Albert essayait de tenir de sa petite main blanche et fluette le manche d'une charrue à six bœufs, ainsi que le faisait parfois Maurice, afin d'enseigner les laboureurs novices.

Cependant, à ces premières critiques d'une innocente malice succéda, dans l'esprit de monsieur Dumirail, un sentiment sérieux et d'une source élevée: il éprouvait une considération sincère pour son neveu, qui déjà portait à sa boutonnière plusieurs distinctions honorifiques, récompenses méritées, sans doute, de ses brillants débuts dans la carrière diplomatique.

Madame Dumirail (et Charles Delmare lisait avec inquiétude ce secret sentiment sur les traits de cette femme douée de tant de raison et d'un esprit si droit), madame Dumirail ne put d'abord, cependant ... (ô mystère du cœur maternel!) ne put d'abord cacher l'expression d'une jalousie involontaire, en comparant l'extérieur de son neveu à l'extérieur de son fils. Oui, pour la première fois de sa vie, elle trouva Maurice trop robuste et trop frais. Puis la rectitude de son esprit reprenant le dessus, cette mère si intelligente se reprocha sévèrement une velléité de préférence injuste, absurde, et conclut sainement que Maurice et Albert étaient tous deux doués d'avantages physiques tellement dissemblables que l'on ne pouvait établir entre eux de comparaison.

(*A continuer.*) EUGÈNE SUE.

SERVICE FUNÈBRE.

Il sera célébré, MARDI 3 juin, à 8 heures du matin, à l'église de l'Annonciation, par le Rev. abbé [illegible], un service funèbre à la mémoire de Mlle GABRIELLE MALVINA MICHEL AINÉ. Les amis et connaissances des familles Michel Ainé, [illegible] sont priés, sans autre invitation, d'y assister. 2 juin—1t

De même que la rosée du ciel disparaît devant les rayons du soleil, toutes les impuretés de la peau cèdent à l'emploi du célèbre WASHINGTON PURIFIER. [illegible] 125, rue Poydras, Et par J. WRIGHT & Co et O. O. WOODMAN.

LA MALADIE UNIVERSELLE DES ENFANTS— [illegible] J. WRIGHT & Co, 2 juin—3f 21 et 151 rue de Chartres.

Excelsior.

Il n'y a peut-être pas de préparation qui ait obtenu un aussi grand succès que celle du professeur Wood, pour embellir et fortifier les cheveux. [illegible] A vendre au No 154, Market, Street. (St Louis Morning Herald.) A vendre par THOMAS RANKIN, JAMES SYME. A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 2juin nos 21 et 151, rue de Chartres.

UNE HALEINE EMBAUMÉE.—Quelle est la Dame ou l'homme qui voudrait conserver une haleine désagréable quand en se servant du «*Baume de mille fleurs*» [illegible]

SE RASER FACILEMENT.—Trempez votre brosse à barbe dans de l'eau froide ou chaude, faites tomber deux ou trois gouttes sur la brosse, frottez bien la barbe et vous n'éprouverez aucune douleur. Prix, cinquante cents seulement. A vendre par Fetridge & Co, propriétaire, à New-York. A vendre, à la Nile-Orléans, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres. 11 fév—1 an—3f p s—v et c

Le règne de l'Art.—Dans ce siècle de merveilles, l'art laisse son empreinte presque partout. Les plafonds au-dessus de nos têtes et les tapis que nous foulons sont des œuvres d'art. L'art fait passer le chemin de fer à travers des montagnes et dans la boue; il fait franchir avec la rapidité de l'air les espaces au moyen des machines de bois et de fer. Rien n'est trop petit ou trop grand pour l'art. Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve: ce sont les PILULES PURGATIVES sorties du laboratoire de ce célèbre chimiste, le D. J. C. AYER, et qui sont à vendre par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres. Et tous les autres pharmaciens de la Nile-Orléans.

Nous extrayons, pour les malades de cette ville, les lettres suivantes de l'Almanach du Dr. C. M. Jackson, propriétaire des Amers Allemands de Hoofland. Nous espérons qu'ils en feront l'essai. Lettre de M. J. C. Nunn: Sheffield, Ill., 18 mars 1854. «Je m'attends à vendre une grande quantité de vos Amers, dans le courant de cette année. Beaucoup de mes clients en font un éloge pompeux, car l'expérience a prouvé que c'est un [illegible] contre la fièvre et la fièvre en frissons. C'est en même temps un médicament parfait pour purifier le sang, pour donner un bon appétit et aider la digestion. [illegible] le meilleur remède de famille et le plus agréable au goût.» Lettre de C. L. D. CROCKWELL: Anamosa, Iowa, 1er mai 1854. «Les Amers [illegible]» A vendre par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Constipation.—L'attention du public est appelée sur [illegible] des célèbres Amers du Dr Hoofland. [illegible] A vendre par E. J. HART & Co, No 73, rue Tchoupitoulas. CADY & HOLMES, No 7, rue Gravier. J. WRIGHT & Co, 21 et 151 rue de Chartres.

[illegible] Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'excellente préparation du professeur Wood, pour les cheveux. [illegible] A vendre par THOMAS RANKIN, JAMES SYME. A vendre, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

[illegible] Vve J. [illegible]

AVIS. [illegible] Nouvelle-Orléans, le 28 mai 1856. J. BRAUX.

[illegible]

Ticket Américain.

POUR MAIRE: CHARLES M. WATERMAN.

POUR CONTROLEUR: THOMAS THEARD.

POUR COMMISSAIRE DES RUES: F. AMEDEE GUYOL.

POUR RECORDERS:

Premier District.........[illegible]
Second District.........[illegible]
Troisième District.........[illegible]
Quatrième District.........[illegible]

POUR ALDERMEN:

Premier District—L. H. Place, A. Landry, [illegible]
Second District—[illegible]
Troisième Dist.—P. S. Wiltz, [illegible]
Quatrième Dist.—[illegible]

POUR ASSISTANTS-ALDERMEN:

Premier District—1er Ward—S. R. Day, J. H. Campbell; 2d Ward—John M. Hall, A. W. Cooper; 3me Ward—[illegible], C. Bendixen.
Second District—4me Ward—W. H. Fleming, [illegible]; 5me Ward—[illegible]; 6me Ward—John E. Holland.
Troisième District—7me Ward—[illegible]; 8me Ward—S. P. De Labarre; 9me Ward—W. C. Raymond.
Quatrième Dist.—10me Ward—J. B. Oliver; 11me Ward—J. J. Normand.

16 mai—tf

MAIRIE DE LA NILE-ORLÉANS.

City Hall, 22 mai 1856.

CONFORMÉMENT à une loi de la Législature de cet État, intitulée «loi pour modifier une loi destinée à consolider la ville de la Nile-Orléans, et pour l'administration de ses affaires», et approuvée le 12 mars 1856».

Avis est donné qu'une élection sera tenue par les votants de la ville de la Nile Orléans LUNDI, deuxième jour de juin, 1856, pour les officiers et les membres du Conseil Commun, savoir:

Maire de la ville de la Nile-Orléans,
Contrôleur de la ville de la Nile-Orléans,
Commissaire des rues de la ville de la Nile-Orléans.

Les officiers ci-dessus mentionnés seront élus par toute la ville.

Quatre Recorders seront élus par district, savoir: Un Recorder pour chaque District de la ville de la Nile-Orléans.

Neuf membres du Conseil des Aldermen, comme suit:

Trois Aldermen par le Premier District,
Deux Aldermen par le Deuxième District,
Deux Aldermen par le Troisième District,
Deux Aldermen par le Quatrième District.

Quinze membres du Conseil des Aldermen Assistants, comme suit:

Six Aldermen Assistants par le Premier District; deux par chaque ward du dit District.

Quatre Aldermen Assistants par le Deuxième District; deux par le quatrième ward et un par chaque ward du dit District.

Trois Aldermen Assistants par le Troisième District; un par chaque ward du dit District.

Les bureaux, pour la dite élection, seront tenus aux endroits suivants et sous la surveillance des inspecteurs et greffiers dont les noms suivent:

1er Precinct—A la maison d'école, encoignure [illegible] et Richard—Inspecteurs: James Ross, J. B. Walton et Wm G. Mullen—Greffiers: Peter Yesson et W. W. McGarity.

2me Precinct—A la maison de pompe de la Compagnie de Pompiers No 22, rue Thalie, entre Apollon et Bacchus. Inspecteurs: James Beggs, John Plattsmeyer et Benjamin Bloomfield. Greffiers: H. V. Redon et Wm H. Wheaton.

3me Precinct—A la maison de pompe de la Compagnie de Pompiers Artisans No 6. Inspecteurs: Mortimer Turner, F. Charleville et Dr Ames. Greffiers: Ed. Grinnell et John Roach.

4me Precinct—A la maison de pompe de la Compagnie de Pompiers Jackson No 18. Inspecteurs: Thos. H. Shields, Alexander Hart et Henry D. Ogden—Greffiers: W. C. Lytle et D. E. Mandell.

5me Precinct—A la maison de pompe de la Compagnie de Pompiers No 8, encoignure Tchoupitoulas et Natchez. Inspecteurs: T. Rickman, Isaac Chandler et M. Judson—Greffiers: W. W. Hubbard et J. Hufty.

6me Precinct—A la maison de pompe de la Compagnie de Pompiers Louisiana Hose, encoignure Perdido et Carondelet. Inspecteurs: Robert Conway, Henry Florance et B. W. Adams—Greffiers: C. T. Estlin et T. S. Hand.

7me Precinct—A la maison de pompe de la Compagnie de Pompiers No 14, rue Commune. Inspecteurs: Jas. Lindsey, R. L. W. Philips et T. D. Harper—Greffiers: W. A. Bosch et J. J. Ebersberger.

8me Precinct—A la maison de pompe de la Compagnie de Pompiers No 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville. Inspecteurs: [illegible], Samuel Hamilton et M. Scott—Greffiers: C. Flechier et T. W. Collens.

9me Precinct—A la maison de pompe de la Compagnie de Pompiers No 15, rue du Bassin, près Conti. Inspecteurs: T. Delaroze, J. Hemmer et F. A. Bottin. Greffiers: R. H. Flores et J. W. Hernandez.

10me Precinct—A la maison du Coroner, rue St-Pierre, en face de l'ancien Hôtel de Ville. Inspecteurs: [illegible]

11me Precinct—A l'entrée de la salle [illegible] de la Nile-Orléans, rue d'Orléans. Inspecteurs: [illegible], J. A. Hopkins et H. R. Grammont—Greffiers: O. [illegible] et A. Dupuy.

12me Precinct—A la maison de pompe de la Compagnie de Pompiers No 10, rue Dumaine, entre Remparts et Champs. Inspecteurs: J. M. Moreau, W. Andry et C. De Villiers. Greffiers: F. Percy et O. Calongne.

13me Precinct—A la maison de Pompe de la Compagnie de Pompiers No 9, rue de l'Hôpital, entre Bourbon et Royale. Inspecteurs: Jules Caverd, John T. Dufour et P. Maloche. Greffiers: G. Bouny et John L. Gusteuel.

14me Precinct—A la maison de Pompe No 2, Chemin du Bayou. Inspecteurs: T. Brouet, G. Roux et F. M. Cremal. Greffiers: V. Labatut et A. Petitpain.

15me Precinct—A l'Ecole de la rue des Grands Hommes. Inspecteurs: F. C. Laville, E. Blanc et M. Dodart. Greffiers: A. Toca et Lacarpentier.

16me Precinct—Au marché Bréda. Inspecteurs: P. Chaillot, S. Andler et P. O. Labatut. Greffiers: P. Casanave et E. Lalli.

17me Precinct—A la maison de Pompe de [illegible]. Inspecteurs: John Jacobs, Anthony O'Neil et C. [illegible]. Greffiers: [illegible].

18me Precinct—A la maison de Pompe de la Compagnie de Pompiers No 8. Inspecteurs: James Brooks, [illegible]. Greffiers: Alexander Lee, et Felix Couturier.

19me Precinct—Au dépôt du chemin de fer du golfe de Mexique. Inspecteurs: J. B. Dewing, P. Barnett et George Hooper. Greffiers: F. Newman et John Newman.

20me Precinct—Au bureau de la Presse à coton, rue des Grands Hommes. Inspecteurs: T. Wilks, G. Du Ferret et Geo. [illegible]. Greffiers: Robt. Wyant et Baron Bonbonière.

21me Precinct—Au marché de la rue Louisa. Inspecteurs: Jacques Charbonnet, W. C. Flanders et N. Hanott. Greffiers: F. Barthélemy et T. Desgranges.

22me Precinct—A [illegible] Jackson. Inspecteurs: John A. Walker, Richard Swain et John S. Whitaker. Greffiers: S. Guipa et [illegible].

23me Precinct—A l'Ecole, encoignure Magasins et Pouxième. Inspecteurs: Robert McCue, J. Norment et George Purvis. Greffiers: [illegible].

Les bureaux d'élection seront ouverts à 8 heures du matin et fermés à 6 heures du soir. Le résultat de ladite élection devra être transmis au soussigné, maire, conformément à la loi.

JOHN L. LEWIS, Maire.

N. B.—La clause 15 de la loi approuvée le 12 mars 1856 porte que les inspecteurs et greffiers [illegible]

Les inspecteurs et greffiers nommés plus haut sont priés de passer au bureau du maire et de prendre le serment exigé par la loi.

26 mai JOHN L. LEWIS, maire.

A partir de ce jour, M. J. GIRARD aura notre procuration. Nile-Orléans, le 1er juin 1856. 2jn—3f AD. ODIER, STOUSE & Co.

A compter de ce jour, M. J. LEISY est seul chargé de ma procuration. Nile-Orléans, le 1er juin 1856. 2jn—3f J. G. STOUSE.

M. P. SÉNAT prévient ses clients qu'on le trouvera chez le Dr. WOLHEIM, encoignure Washington et Laurel, jusqu'à ce qu'il ait reconstruit sa PHARMACIE. 2 juin—3f

MR. JAMES STRAWBRIDGE, de cette ville, a ma procuration pleine et entière, ainsi qu'il appert par un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, le 31 mai 1856, toute procuration antérieure ayant été révoquée par le susdit acte. 2 juin—10f BERNARD TURPIN.

AVIS. LES soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison commerciale de GALLOSO & PASCAL, pour la transaction des affaires de commission en général et des produits de l'Ouest. V. GALLOSO, G PASCAL, QUEYROUZE & LANGSDORFF, En commandite. Magasin encoignure des rues Vieille Levée et Conti. Nouvelle Orléans, 1er juin 1856. 2 juin—30

AVIS. LE soussigné s'est associé, aujourd'hui, à son affidé, M. OCTAVE VOORHIES. La raison sociale sera dorénavant G. W. DUNBAR & Co. Nile Orléans, 1er juin 1856. 2 juin—v. et c. G. W. DUNBAR.

G W. Dunbar & Co. MARCHANDS EN GROS DE BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS, No. 5, rue des Magasins. NOUVELLE-ORLÉANS. G. W. DUNBAR, O. VOORHIES. 2 juin

REVUE Philosophique et Religieuse. CETTE REVUE qui a inauguré la seconde année de son existence le 1er avril dernier, est publiée le 1er de chaque mois à Paris, en livraisons de sept à huit feuilles. Elle est rédigée par une Société de jeunes philosophes et de littérateurs dévoués à la propagande des idées modernes [illegible] de la RAISON contre la FOI; elle convient tout spécialement aux hommes du progrès et de raison. Conditions de l'abonnement.....$4 par an. ON S'ABONNE A LA LIBRAIRIE NOUVELLE, 2juin rue de Chartres, No 167.

CHAMPAGNE—160 paniers vin de champagne Piper Heidsick grandes et demi bouteilles, en débarquement du navire Clifton et à vendre par J. N. CURIEN, 2juin 28, rue Toulouse.

A VENDRE en débarquement du navire Mulhouse arrivé du Havre: [illegible] fromages Gruyère de 8 meules chacun; 10 caisses eau-de-vie de gentiane. A vendre par J. N. CURIEN, 2juin 28, rue Toulouse.

A VENDRE à terre par les navires Prima Aglebert, Dudley et New England, attendus incessamment de Bordeaux: 140 barriques vin rouge Côtes de Fronsac; 20 do do St Julien Médoc; 20 do do St Estèphe, qual. sup. 1853; 12 do vin blanc Haut Sauterne; 40 barils [illegible] 1/2 de pipes eau de vie. Par J N CURIEN, 2 juin 28, rue Toulouse.

PAR le navire Kossuth, attendu de Marseille: 12 [illegible] ratafia de cerises, [illegible]; 50 caisses vin de Beaujolais. A vendre par J N CURIEN, 2 juin [illegible]

A VENDRE, [illegible] J N CURIEN, [illegible] rue Toulouse.

[illegible]

AMER Pour la Purification du Sang.

Cet Amer est le meilleur remède pour purifier le sang, [illegible] du système de l'étudiant, du professeur, [illegible] C'est surtout aux femmes de ménage que cet Amer est utile, car il arrête tous les désordres qui proviennent de

La Dyspepsie ou de l'Indigestion.

Les affections du foie produisent la plupart [illegible] comme une [illegible] efficacité merveilleuse.

CE GRAND PURIFICATEUR DU SANG Est le Remède de la Nature.

Le même adopté à la constitution de l'homme et le meilleur contre la *faiblesse générale* et les *Maladies nerveuses,*

La perte de l'appétit, la dyspepsie ou l'indigestion, la constipation,

LA NEVRALGIE,

La migraine, les éblouissements, la pleurésie,

Les Douleurs au côté

ou dans la région du cœur, les lassitudes, le découragement,

Les Palpitations du cœur.

La difficulté de respirer, les défaillances, la prostration du

SYSTÈME NERVEUX,

LES SUEURS FROIDES,

L'expectoration difficile ou abondante, les maladies de CŒUR, les AFFECTIONS PULMONAIRES les plus compliquées, les

Maladies de foie,

qui conduisent à la tombe des milliers de personnes;

LA JAUNISSE,

toutes les irrégularités qui sont la source de vives douleurs, chez

LES FEMMES,

[illegible] LA BEAUTÉ, font disparaître les couleurs et provenant que

LA CONSOMPTION,

la fièvre de notre climat, a semé les germes d'une mort prématurée.

Les Erysipèles,

les dartres, la teigne, le ver solitaire, les boutons sur la figure et sur le [illegible] du corps et toutes les éruptions cutanées provenant de

L'Impureté du Sang.

Des milliers de personnes ont été victimes de ces affections. Elles ont une source simple et qui n'éveille pas les soupçons, mais il faut faire disparaître cette source si vous voulez jouir

DE LA VIE, DE LA SANTÉ ET DU BONHEUR.

Les milliers de personnes qui ont acheté et employé

Le célèbre Amer

Et remède pour la purification du sang,

DE MORTIMORE

disent que «ces maladies ne tardent pas à disparaître du système quand on a recours à ce remède dont l'effet tient de la magie.»

A vendre par J. WRIGHT & Co, Agents, 2 juin—3f No 21 & 151 rue de Chartres.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Hôtel de Ville, le 28 mai 1856.

A mes concitoyens de la Nouvelle-Orléans et particulièrement à ceux qui tiennent des cafés et des barres. Attendu qu'on reconnaît généralement que la fermeture des cafés et des barres le jour de la dernière élection générale, a beaucoup contribué à maintenir l'ordre et la tranquillité, car quoiqu'il pût être commis des attentats en cette occasion, ils ne peuvent être attribués à l'abus des liqueurs enivrantes, mais ont été délibérément prémédités et méchamment exécutés par des hordes d'hommes dépravés, coalisés ensemble dans le dessein de violer les lois, hommes dont quelques-uns, selon le bruit public, étaient étrangers à la ville et n'avaient aucun intérêt à sa prospérité et à sa réputation;

Et attendu que l'opinion publique se prononce fortement en faveur de la même mesure, celle de la fermeture des cafés, etc., et désire qu'elle soit adoptée pour les prochaines élections de la ville;

Comme premier magistrat de la ville, désirant me conformer aux vœux de la population à ce sujet, et encouragé par l'accueil général et empressé qui a été fait à mon invitation, en novembre dernier, par ceux de mes concitoyens qui tiennent des cafés et des barres, je leur fais un appel sérieux et les invite à fermer leurs établissements pendant toute la journée de LUNDI prochain, 2 juin, et à ne permettre ni directement ni indirectement, que personne se livre à boire des liqueurs enivrantes dans leurs établissements ou leurs dépendances. Et j'en appelle aussi à tous les bons citoyens qui s'intéressent à la prospérité de la ville pour aider et appuyer les autorités dans les efforts qu'elles feront pour maintenir l'ordre et pour leur exemple et leur influence, à arrêter et supprimer toute tentative de désordre et de trouble, et prévenir le recours à ces actes de violence et de brutalité qui [illegible] l'avenir de cette grande capitale du Sud, devenue le foyer de tant d'intérêts importants.

30 mai—3f JNO. L. LEWIS, Maire.

Écoles publiques du 2me District. Les exercices et la distribution annuelle des prix auront lieu au Théâtre d'Orléans, JEUDI 5 juin, à 11 heures du matin. Les élèves réciteront des morceaux et liront des compositions. Personne ne sera admis sans un billet personnel. Les portes s'ouvriront à 10 heures du matin.

Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans. 26 mai 1856. A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, M. P. N. Wood a été élu à l'unanimité directeur et président de la Compagnie, en remplacement de M. Jas. Robb, démissionnaire. Par ordre. N. O. J. TISDALE, 29 mai—1m Trésorier.

Bas et Vestes fil de Lisle. NOUS avons en magasin un bel assortiment de BAS FIL ÉCRU ET BLANC, pour dames. Bas fil écru et blanc, pour demoiselles et enfants. Chaussettes fil écru et blanc, unis et fantaisie, pour hommes et garçons. VESTES FIL écru et blanc de Lisle, pour dames et garçons. Un assortiment de choix de vestes de gaze et de mérinos légers pour dames. CALEÇONS TOILE, JEAN et COTON UNI, jolie coupe, grandeurs assorties, pour hommes et garçons. Un assortiment de choix de bretelles d'été. Un do do de cravates d'été. [illegible] de batiste unie, imprimée et brodée. P. & E. REILLY, 2jn—3f Encoignure Canal et Royale.

BOUTEILLES.—200 paniers bouteilles de porter, vin rouge et Madère, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co. No. 22, rue Poydras.

PIPES.—1000 caisses pipes de terre, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co. No. 22 rue Poydras.

GRAISSE.—21 barillets de graisse, en magasin et à vendre par C. T. BUDDECKE & CO., 22, rue Poydras.

BISCUITS.—300 barils et 200 caisses biscuits soda, du sel beurre, de mer, de sucre, de pain, etc., pour pic nics, biscuits pilote, de première qualité, à vendre aux plus bas prix du marché, par C. T. BUDDECKE & Co., 22, rue Poydras. Agents de la Boulangerie Excelsior, de St-Louis.

DAME-JEANNES en débarquement du navire Mulhouse, venant du Havre: 200 dames-jeannes de 5 gallons; 200 do de 3 do; 200 do de 2 do; 400 do de 1 do. A vendre par TH. CAPITAINE, 2jn—3f 15, Tchoupitoulas.

VIN DE CHAMPAGNE Piper Heidsick, en débarquement de la barque Ann, venant de New-York: 100 paniers champagne Heidsick, grandes et demi bouteilles, à vendre par TH CAPITAINE, 2jn 14, Tchoupitoulas.

CIGARES.—En débarquement du brick Mary Elizabeth: 50,000 cigares de la Havane de différentes qualités et de marques de choix, à vendre par MORENO FRÈRES, 2 juin 34, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—500,000 véritables cigares de la Havane, en magasin, comprenant Regalias, Med. Regalias, Londres, [illegible], Reg. Medianas, Couchas, Reynas, Imperiales, Trabucos, Millars, etc., des marques favorites Partagas, Cervantes, Designe, Sultan, Garcia & Co. Ingenuidad, Nicotiana, Capitolio, Acosito, Flor de Morales, Sucesos, Sebastopol, Selima, Intimidad, Washington, Sol, Flor de Vigo, Granadina, Sol de la Crimea, Victoria, Emilia, Diablo Marino, Glorieta, Filistraps, etc. A vendre par MORENO FRÈRES, 2 juin 34 Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane—Quelques sacs de café vert de la Havane, première qualité, à vendre par MORENO FRÈRES, 34 Vieille Levée. 2 juin

EN magasin et à vendre par le soussigné: 50 quarts de pipe eau-de-vie Etienne Boussey; 75 quarts de pipe eau-de-vie Etienne Jaulin; 10 do do do Bisquit-Trecoche & Co. 10 do do do [illegible]; 25 barils rhum Baraquin et Louisiane; 25 do whiskey Bourbon vieux; 125 do do Monongahela; 20 do eau-de-vie de pêches; 10 pipes rhum de la Jamaïque; 5 do genièvre de Hollande (Steam-Boat); 50/8 do Madère et sherry; 50 barils eau-de-vie du pays; 25 quarts de pipe eau-de-vie imitation; 20 barils genièvre du pays; 50 do whiskey rectifié; 65 barriques vin rouge St Julien Médoc; 10 do vin blanc Haut-Sauterne; 40 barils do do de. E. LAMBERT, 2 juin 62, rue des Magasins.

ATTENDU incessamment par la barque Tamerlan venant de Philadelphie: 20 boucauts charbon de bois pulvérisé, et à vendre par E. LAMBERT, 2 juin 62 rue des Magasins.

AVIS. LES soussignés ayant été nommés seuls fondés de pouvoirs et agents de M. F. [illegible], domicilié à Bordeaux, et de M. A. [illegible], domicilié autrefois à la Nile Orléans, par acte passé pardevant M. Baleste Marichon, notaire à Bordeaux, le 29 avril 1856, révoquant les procurations données à M. F. Gilly, domicilié à la Nouvelle-Orléans, le 12 juillet 1853, pardevant M. Amédée Ducatel, notaire en cette ville, et révoquant particulièrement la procuration donnée le 24 novembre 1855, pardevant M. Baleste Marichon, notaire à Bordeaux,—annoncent par le présent qu'ils sont prêts à s'occuper des affaires de leurs mandants. Nile-Orléans, 31 mai 1856. GRATIAA, COMMAGERE & Co, 31 mai—8f v et camp No 20, rue de la Douane.

Billets perdus. LES billets suivants, tirés à l'ordre des soussignés et endossés par eux: U. C. [illegible] & Co, 11 mars 1856, 4 mois de date ... $2,662 40; A. P. Cochran & Hall, 8 avril 1856, 90 jours de date ... 751 30; Nalle, Summers & Co, 26 avril 1856, 90 jours de date ... 2,321 15; Payne, Steel & Co, 14 avril 1856, 4 mois de date ... 1,237 50. Le public est prévenu de ne pas négocier ces billets, le paiement en ayant été arrêté. Une récompense libérale sera donnée à quiconque les rapportera à TUFTS & HOBART, 31 mai—3f No 32, rue Gravier.

Institution de Mme Desmyaux. L'OUVERTURE de l'établissement d'été aura lieu le lundi, 9 juin, à la Passe-Christian. [illegible] sont les mêmes qu'en ville, y compris le cours de musique. M. E. Prévost, chef d'orchestre du grand opéra, y continuera, comme l'année dernière, ses leçons de chant, piano et harmonie. L'établissement de la ville reste ouvert tout l'été, sans interruption, pour les élèves pensionnaires ou externes. 21 mai—1m y & c.

Hotel Bellocard, A LA BAIE ST-LOUIS. L'HOTEL BELLOCARD, situé à la Baie St-Louis [illegible]

NOUVEAU DÉBALLAGE [illegible] Librairie Nouvelle, [illegible] J. TACON, 27 mai

ATTENTION. [illegible]

BRULÉ OU VOLÉ. AVANT le feu, un billet de $280, daté du 1er Mai, à un an de date, tiré par G. Chanfreau au nom de J. P. Dalton et à son ordre. $400, de 4 billets, deux de la banque des Citoyens et deux de la banque de la Louisiane; environ $60 en petits billets et argent. Un demi billet de la Loterie du Maryland No. 10,002—et un de la Loterie de la Havane, No. 19,077. Le public est prévenu de ne pas négocier le premier billet, le paiement étant arrêté. 2juin—3f.

Hotel de la Passe Christiane. Cet hôtel sera complètement réparé, meublé à neuf et ouvert le 15 JUIN prochain, sous la direction de WARREN A. GRICE et R. W. JAMES. 27 mai—1m

INSTITUTION A DARROT. 156 rue Toulouse, entre Bourgogne & Rempart. CETTE institution est dirigée, depuis le 1er Mai, par M. A. Darrot, ex-professeur aux Écoles publiques et au collège Audubon depuis sa fondation. Les classes seront ouvertes à dater du 2 Juin, de 8½ à 2 heures et de 6½ à 8 heures du soir. 28mai—3m

Journaux de Paris Illustrés A BON MARCHÉ. AGENCE GÉNÉRALE Rue de Chartres, No 167, à la LIBRAIRIE NOUVELLE.

Paris le soir,	quotidien	$6 50	par an
Journal pour tous,	hebdomadaire	2 00	do
L'Ami de la Maison,	do	3 00	do
L'Ami des Sciences,	do	2 00	do
La Science pour tous,	do	2 00	do
Le Journal de tout le Monde,	do	2 00	do
Le Petit Journal pour Rire,	do	2 00	do
Les Cinq Centimes Illustrés,	do	1 50	do
Le Journal du Dimanche,	do	1 50	do
L'Omnibus,	Semi-hebdomadaire	1 00	6 mois.

26mai J. TACON, 167, rue de Chartres.

Fèves de la Caroline. DEUX MILLE sacs à vendre en magasin et en [illegible] par JACOB DABOVAL & Co, 27 mai—3 46, 47, et 48 Vieille Levée.

Demande de pharmacien. ON demande immédiatement un élève en pharmacie, bien recommandé. S'adresser au bureau de l'Abeille. 27 mai—3t

Changement de domicile. Le soussigné annonce à ses clients de la ville et de la campagne, qu'il a [illegible] son Atelier Typographique [illegible] entre Chartres et Toulouse, No 157. [illegible] RUGGLES'S ROTARY PRESS, MEN'S CARD PRESS, Ruggles's Circular Card-Cutter, Men's Paper Cutting-Machine. H. MERIDIER, 24mai 157 rue de Chartres—Nile-Orléans.

PAUL E. THÉARD, NOTAIRE ET AVOCAT. No. 62, rue Royale. 28 mai—1m

BRASSERIE LOUISIANAISE, RUE CONTI, 86 ET 87. A LA demande d'une société nombreuse et choisie, il sera ouvert le DIMANCHE 1er JUIN prochain un SALON DE BIÈRE au premier étage de l'établissement de la rue Conti, [illegible] avantageusement connu. [illegible]

On demande. ON demande en ville pour l'été une dame pouvant enseigner le Français, l'Anglais et la Musique. Une personne d'un âge raisonnable serait préférée. S'adresser à la poste lettre Q (113). 28mai—3t

Demande d'une dame professeur. ON demande pour une institution à la campagne une dame habituée à l'enseignement et capable de faire de bonnes classes de français. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille ou au collège des Jésuites, coin des rues Baronne et Commune. 31mai—3t

Demande. UNE famille qui va passer l'été au Nord, demande une femme de grande expérience et munie des garanties désirables, pour prendre soin d'un enfant malade. S'adresser au No. 59, rue Condé. 27mai—3t

Changement de Bureau. FRANÇOIS CALONGNE, Quatrième Juge de Paix, a transporté son bureau au No 10, rue St-Pierre, bâtisses Pontalba. 15 mai—3t

Magasin à bon marché. MODES ET ARTICLES DE FANTAISIE, Pour la dernière saison, AU PRIX COUTANT, Encoignure Hôpital et Chartres (Condé.) Mme FABIO. Mme FABIO a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et aux Dames en général, qu'elle a reçu de France et de New-York un assortiment complet et varié de marchandises de fantaisie et de modes, comprenant: Chapeaux de paille unie et à jour, pour dames et demoiselles; casquettes d'enfants. Chapeaux de crêpe, couronnes de mariage et de bal. [illegible] BRODERIES:—Mantelets de soie et dentelle, voiles de dentelle française. Voiles de mariée. Et un assortiment complet de tous les autres articles de mode. Mme Fabio espère que son bon choix de Marchandises, et ses prix modérés, [illegible] lui assureront le bienveillant patronage du public. Mme Fabio invite respectueusement les dames à venir examiner ses marchandises avant de faire leurs achats ailleurs. Ses conditions sont des plus avantageuses. Souvenez-vous que le magasin est au coin des rues Hôpital et Chartres. 7 mars—3 m

Bureau des Assesseurs. LE bureau des Assesseurs du Second et du Troisième District a été transféré au No 111, Passage de la Bourse, entre Conti et St. Louis. 22mai—1m

Aux Habitants sucriers. LES soussignés, agents de l'appareil connu sous le nom de «Bour's Patent Sugar Pan», pour la fabrication du sucre, préviennent MM. les habitans sucriers qu'ils sont maintenant prêts à leur fournir des appareils pour l'exploitation de la prochaine récolte. Les personnes qui désirent contracter devront s'adresser à O. LE BLANC & SON, 15 mai—3m 14, rue Carondelet.

DIX-HUIT mulets du Mexique, à vendre par DAVID ADAMS, Empire Stables, encoignure Jackson et Tchoupitoulas, 4me District, Nouvelle-Orléans. 17mai—3t

FROMAGES—15 meules fromage de Gruyère, 60 caisses fromage de Hollande, tout nouveau, reçus par les derniers arrivages, à vendre par HENRY VALETON, 31 mai 90, St Louis.

VINS en barriques:—50 bqs vin rouge St Julien Médoc supérieur; 20 bqs do Cantenac Médoc, supérieur; 25 do do Pauillac Médoc, sup. pr familles; 25 do do St Estèphe do do; 20 barils vin blanc Haut Sauterne; 20 do do vinaigre de vin blanc, double distillé; 10 barriques vin de Bergasse noir supérieur. En magasin et à vendre par HY VALETON, 31 mai 90 St Louis.

VINS en caisses:—500 caisses vin rouge St Julien Médoc, Lompay supérieur; 30 cas. Chat. Margaux 1844, Lompay, supérieur; 50 do Pape Clément, 1846 do do; 40 do vin rouge, [illegible] Giscours, 1846 sup.; 50 do vin blanc Haut Sauterne; 40 do do do supérieur; 25 do vin muscat de Frontignan. En magasin et à vendre par H. VALETON, 31 mai 90, St Louis.

EN débarquement du navire Marshall, venant de Bordeaux: 120 barriques vin rouge ordinaire; 105 do do de bon ordinaire; 50 barils vin blanc; 160 caisses vin rouge; 50 futailles cognac, J A Guoin, à vendre par C CAVAROC & CO, 3av—5f 144, rue Royale.

MADÈRE ET SHERRY, en entrepôt et à prix modérés—[illegible] A vendre par [illegible] & CO., 12mai—3m [illegible] Royale et St. Philippe.

PROVISIONS. [illegible] En magasin et à vendre par WHITE & DUPERRE, 25 & 27 Vieille Levée.

[illegible]

PREMIER TABLEAU ANNUEL [illegible] de la Nile Orléans. [illegible] 14 MARS 1855. Et commencé à finir le 28 avril 1855.

CONFORMÉMENT à la charte de cette Banque, le tableau suivant de ses affaires est publié:

Reçu des déposants, en 1855	$174,676 06
Payé, dans le même laps de temps, en 1855	71,494 84
Montant restant au crédit des déposants le 30 avril 1856	$103,181 22
Montant de dividendes de dépôts dans l'année	20,374
Montant des certificats de dépôts payés dans l'année	13,560
Montant de certificats non payés	6,790 00
Montant total des sommes dues	$109,985 22
Montant de l'intérêt reçu, moins le montant du dividende semi-annuel, à raison de 6 pour cent l'an	9,897 29
	$119,882 51
Prêts sur [illegible] de biens de la Nile-Orléans	$75,453 66
Placements dans des bons de la Nile-Orléans [illegible]	$23,000
sujettes à rédemption avant des dates spécifiées, pour	25,174 00
En caisse [illegible] à la Banque [illegible]	[illegible]
de l'Union	4,062 00 / 11,792 90
Total de l'actif	115,421 [illegible]
Surplus. Coût des caveaux, meubles de bureau, impressions, frais d'incorporation	1,001 75
Loyer, salaires du secrétaire, fournitures de bureau, &c.	[illegible] / 4,461 12
	$119,882 51

Nouvelle Orléans, Lne, 13 mai 1856.—S'est présenté devant moi, Charles M. Bradford, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, Lne, D. D. Withers, trésorier de la Banque d'Épargne de la Nouvelle Orléans, lequel ayant été dûment assermenté, déclare que le tableau publié plus haut est exact et est une copie exacte des livres de ladite Banque. Assermenté et signé pardevant moi le 13 mai 1856. C. M. BRADFORD, juge de paix. D. D. WITHERS, Trésorier.

Les directeurs ont déclaré un dividende de six pour cent l'an, conformément aux règlements, pour les six mois écoulés avant le 1er du courant. Le dividende dû à chaque déposant sera payé au comptant ou porté à son crédit, comme dépôt, le 1er mai, s'il le préfère.

SAM. JONES Jr, secrétaire. Nile-Orléans, 13 mai 1856. 14 mai—14,15,16,19,26 1er juin

Plus de lots gagnants que de billets blancs!!

$204,000!

LOTERIE DU MARYLAND, SUR LE PLAN DE LA LOTERIE HAVANAISE.

GRANDES LOTERIES CONSOLIDÉES DU MARYLAND. *Pour le bénéfice des loteries consolidées du Maryland.*

CLASSE UN, EXTRA. Tirage MERCREDI 18 JUIN 1856, dans la ville de Baltimore, [illegible] R. FRANCE & Co., directeurs.

Les lots forment un total de $204,000, répartis en 20,000 billets—15,750 lots. Payables en plein, sans déduction.

1	Lot de	$35,000, soit	$35,000
1	do	10,000	10,000
1	do	4,000	4,000
1	do	2,000	2,000
1	do	1,040	1,040
1	do	1,000	1,000
1	do	400	400
1	do	400	400
1	do	280	280
1	do	250	250
140	do	100	14,000

APPROXIMATIONS.

4	Lots de	$200, approx. de	$35,000, soit	$800
4	do	100	10,000	400
4	do	80	4,000	320
4	do	60	2,000	240
4	do	50	1,040	200
4	do	40	1,000	160
4	do	35	400	140
4	do	30	400	120
4	do	25	280	100
4	do	20	250	80
15,000	do	[illegible]	[illegible]	[illegible]
15,750	Lots formant un total de			$204,000

APPROXIMATIONS. Les deux billets qui précèdent et les deux qui suivent immédiatement les billets qui gagneront les 150 premiers lots, auront droit aux 600 lots d'approximation. Que le No 11,250 gagne le lot de $35,000, les billets numéros 11,248, 11,249, 11,251 et 11,252 recevront chacun un lot de $200, et ainsi de suite. [illegible]

PLAN DE LA LOTERIE. Il y a 20,000 billets, de 1 à 20,000. Il y a 150 lots entiers et 600 approximations, 15,000 lots déterminés par le tirage du gros lot, formant un total de 15,750 lots. [illegible]

Billet entier, $10.—Moitié de billet, $5.—Quart de billet, $2 50.—Huitième, $1 25. Les lots sont payables après le tirage en plein, sans aucune déduction. 21 mai

$60,000! La première Loterie établie aux États-Unis sur le plan de la Loterie de la Havane. (Avec l'autorisation de l'État de l'Alabama.) *Loterie de l'Académie Militaire du Sud.* CLASSE D—NOUVEAU PLAN. Pour être tirée dans la ville de Montgomery, le 12 JUIN 1856. 10,000 numéros seulement.—Gros lot, $15,000. Prix des billets:—Billet entier, $10; moitié de billet, $5; quart de billet, $2 50. [illegible] Toutes les lettres sont strictement confidentielles. SAMUEL SWAN, directeur, Montgomery, Alabama. 29 av

Pour habiter la campagne. UNE femme française ou allemande, bonne cuisinière bourgeoise, trouverait un long séjour en ayant les qualités requises et de bons répondants. S'adresser chez M. P. Bachelier, horticulteur, 23 rue des Ursulines N. O. 30mai—3f

Le soussigné, agent pour la vente des VINS renommés HARMONY SHERRY, [illegible], brun, pâle et doré, d'importation directe. Aussi—du MADÈRE et du PORTO de choix, qu'il offre à vendre à des termes libéraux. H. MEUGENS, 31, rue Commune, successeur de 30 mai—1an M. GARCIA & Co.

RIZ—70 boucauts de riz de première qualité, reçu tout récemment et à vendre par H. MEUGENS, 30mai—1m 31, Commune.

VIN PORTO—Le soussigné offre à vendre [illegible] barriques vin Porto [illegible]; 20 do de Crown; 4 do do ordinaire. H. MEUGENS, 5 av—3 m 31, rue de la Commune.

SUCRE—50 caisses sucre de la Havane, jaune et sec, première qualité, en débarquement du brick Mary Elizabeth et à vendre par LABORDE & XIQUES, 30mai 39 Vieille Levée, en face de [illegible] Alley.

CIGARES—En débarquement du brick Mary Elizabeth venant de la Havane, 14,000 Napoléons, Arnaut et 4000 paquets de cigarettes, à vendre par LABORDE & XIQUES, 30mai 39 Vieille Levée, en face de [illegible] Alley.

CIGARETTES—54 caisses de 250 paquets chacune, de la célèbre marque La Honradez, en débarquement du brick Mary Elizabeth, venant de la Havane. A vendre par BONNIO & FRERE, 30 mai 84, rue Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] cigares de différentes grandeurs et des premières marques: Cabanas, Partagas, Perfectos, Washington, Sol, [illegible], en débarquement du brick Mary Elizabeth, venant de la Havane, à vendre par BONNIO & FRERE, 30 mai 84, rue Gravier.

Importation directe. 90,200 cigares de la Havane, en débarquement de la goélette G. H. Montague et en magasin, comprenant un bel assortiment de Londres, Milanos, Demi-Regalias et Regalias, [illegible], des meilleures fabriques, telles que Cabanas, Globo, Dos Hermanitas et plusieurs autres marques des meilleures fabriques. A vendre par CABALLERO & BASCALDO, 19mai 29 Vieille Levée entre Douane et Bienville.

Lignes à pêcher et hameçons. LES soussignés viennent de recevoir un très grand assortiment de lignes à pêcher et hameçons (véritables Limerick) qu'ils offrent à bon marché aux marchands des campagnes et invitent l'attention des acheteurs à leur immense stock de quincaillerie nouvellement reçu. URIAH A. POLLARD & Co. 18 mai 70, rue du Canal.

Aux Barbiers et coiffeurs. REÇU par le dernier steamer de New-York, un grand assortiment de parfumeries anglaises et américaines. Aussi, Peignes en caoutchouc [illegible], célèbres rasoirs de «Wade & Butcher», [illegible] pour barbiers. URIAH A POLLARD & Co, 19 mai 74, rue du Canal.

Produits d'Espagne. EN débarquement du brick Antonia, de Barcelone: 140 barriques vin Villa Nueva marca Font; 30 do do de St Vicente très vieux; 25 barils vin d'Oporto; 12 do anisado de Majorca; 20 do graines pour oiseaux; 200 rames papier à cigarettes Piana; 10 grosses de cartes à jouer, espagnoles; 300 jarres huile d'olive; 15 balles de 15,000 chacune bouchons pointus; 15 do do do à eau minérale; 15 livres de safran; 10 sacs pimenton; 10 barils de garbanzos; 20 barillets thon mariné [illegible]. A vendre par PABLO GELPI, 3 mai 120, Vieille Levée.

EAU DE VIE—6 barils Jean Louis, qualité supérieure 1795; [illegible] A vendre par J & J [illegible], 14 mai 32 Vieille Levée.

Tapis, Nattes et Toiles peintes pour planchers. 119 rue de Chartres. REÇU dernièrement un grand assortiment de tapis, tels que: Tapis de VELOURS, etc; Tapis WILSON, tapisserie, tapis de BRUXELLES [illegible] 17 mars

ENSEIGNEMENT. EUGÈNE DUMEZ, Docteur-ès-lettres, désire trouver un emploi de PROFESSEUR dans une famille, soit à la Nouvelle-Orléans, soit à la campagne. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2 mai

CIGARES—10 balles de 100 pièces chacune, reçues par le steamer Granada, venant de New-York, à vendre par G. B. GRAHAM, 29 mai—12 65 rue Gravier.

PORTER de J. & R. Tennent, en demi bouteilles, à vendre par JUAN Y. DE EGANA, 47, Bienville.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Ve HÉBERT & Cie, 149, rue de Chartres. BUFFON (œuvres complètes). Édition de luxe en 24 parties de 12 volumes in-8o Jésus de 672 pages chacun avec 300 gravures sur acier représentant 600 sujets coloriés.—C'est à dire 300 gravures de plus que les éditions les plus complètes. Cette édition revue sur celle de l'Imprimerie Impériale, avec la nomenclature et la classification de Cuvier, est annotée par M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, etc. L'ouvrage aujourd'hui entièrement publié [illegible] Ve Hébert & Co. Se compose de 600 livraisons à 30 centimes. Prix de Paris 120 francs et pour la Nile Orléans $24 12mai

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Ve. HEBERT & Cie, 149, rue de Chartres. REÇU par les derniers arrivages, une facture de livres français, parmi lesquels nous citerons seulement: Scudo—Critiques et littérature musicale, De Montalembert—De l'avenir politique de l'Angleterre, Augustin Thierry—Œuvres, [illegible]—l'Alchimie et les Alchimistes, Lacordaire—Conférences, [illegible], Arsène Houssaye—le Violon de Franjolé et divers autres ouvrages, [illegible], de Béranger, [illegible], &c. &c. A déballer par le Gutenberg: [illegible] Éditions populaires illustrées des meilleurs auteurs contemporains, &c., &c., &c. 12mai

EN VENTE A la Librairie Nouvelle, 167, rue de Chartres. Les Zouaves et les Chasseurs à pied. ÉTUDES HISTORIQUES, 1 vol. in-12. Et un grand nombre de volumes brochés: Collection Michel Levy. Bibliothèque nouvelle. Bibliothèque des chemins de fer, &c. &c. &c. 16 mai J. TACON, 167, rue de Chartres.

BOUC. Salon à Bière, BOUC. Tenu par H. C. KROST, rue Conti, 56. ENTRE ROYALE ET PASSAGE DE LA BOURSE. Le fameux BOUC si long-temps attendu est enfin arrivé. Disciples de Gambrinus, ralliez-vous! M. C. KROST annonce respectueusement au public en général et à ses amis en particulier, qu'il vient de recevoir une certaine quantité de BOUC, cette bière qui a été si généralement appréciée l'année dernière. Par suite d'arrangements pris, il est le seul qui possède en ville cette qualité de bière. H. C. Krost rappelle au public qu'il a ouvert dernièrement un salon rue Conti No 56, entre Royale et Passage de la Bourse, où l'on trouvera toujours les meilleures qualités de bière ainsi que les lunchs les plus délicats. H. C. Krost saisit cette occasion pour faire savoir à ses clients qu'il a vendu son établissement rue d'Orléans, et que le seul salon tenu actuellement par lui est rue Conti No 56. Qu'on se rappelle donc que c'est là seulement qu'on peut trouver le fameux BOUC. 26 avril—6f

Bon marché—Bon marché MARBY, 165.........RUE DU CAMP.........165. ANNONCE à sa clientèle et aux dames en général qu'il est décidé à vendre le reste de son magnifique stock de MARCHANDISES SÈCHES aux PRIX D'IMPORTATION. Les personnes qui désirent profiter de cette excellente occasion doivent s'adresser à son magasin le plus tôt possible. Il offre les marchandises suivantes aux plus bas prix. Baréges unis et à dessins, robes organdy à volants, robes barége à volants, robes jaconat français, [illegible] ÉGALEMENT SOIERIES DE PRINTEMPS, de mode, à 60 cents la yarde. Un assortiment complet de Valenciennes, Collerettes, Cols et manches, broderies et dentelles de tous genres. HORACE MARBY, 5 mai—6 165 rue du Camp.

SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY, No 134, Chartres, entre St-Louis et Toulouse. EDMOND DUFORESTIER & Co, [illegible]

L. PERROT & Co, rue Royale, 212. A l'angle de la rue Ste Anne. MARCHANDISES sèches pour la saison d'été à bon marché, [illegible] 1 caisse jaconats imprimés à 12½ cts la yarde [illegible]

ALFENIDE! LES soussignés informent ceux qui tiennent des cafés, qu'ils peuvent disposer de 50 douzaines de couteaux en ALFENIDE à bout rond [illegible] A. FAYE & Co, 1ermai—1m 56, rue de Chartres.

Bains de la rue Conti, Entre les rues Bourbon et Dauphine. TENUS PAR F. GAUPP. CET établissement, qui avait été fermé depuis deux mois pour cause de réparations, est maintenant ouvert au public. Les bains de la rue Conti peuvent se ranger aujourd'hui au nombre des établissements les plus confortables de ce genre et le public y rencontrera toujours la propreté la plus grande [illegible] 22 mars—6m

Dissolution de société. A partir de ce jour la société existant entre U. LAROUSSINI & J. LAZARE se trouve dissoute du consentement mutuel. [illegible] Nile-Orléans, 1er mai 1856. 3 mai—3m U. LAROUSSINI, Maison Rouge No 1.

EN débarquement du navire Marie Caroline venant de Bordeaux: [illegible] A vendre par TH. CAPITAINE, 2 juin 15, Tchoupitoulas.

PHARMACIE, Encoignure Conti et Bourgogne, SPÉCIALE POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DES MALADIES DE PEAU. GUÉRISON DE L'hydrargyrie, MALADIE PRODUITE PAR L'USAGE interne ou externe DU MERCURE, PAR E. GAUDOZ, Pharmacien. 26 mars—3m

FUSILS ANGLAIS. LES soussignés, agents de la célèbre manufacture de [illegible], de Londres, sont prêts à recevoir et à remplir les ordres pour ses pièces fusils, selon le modèle voulu. Ayant en mains un assortiment complet de fusils de Manton, de Westley Richards, de Tipping & Lawdon et de Hollis & Sheath, ils réclament l'attention des amateurs à la recherche d'armes de choix. HEATON & OLIVIER, 14mars—3m No 49, rue Commune.

B. PRADEL, Rue St. Charles No. 98, Élève de Charrière, à Paris, fabricant d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques, VIENT de recevoir de France, d'Angleterre et de New-York un grand assortiment d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques tels que instruments d'anatomie, boîtes, trousses à dissection, [illegible] *Appareils orthopédiques.* [illegible] B. PRADEL, 98, St Charles.

Dr. SAMUEL REYNOLDS [illegible]